

RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 50130

Numéro SIREN : 499 218 592

Nom ou dénomination : 2JPR

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2021 sous le numéro de dépôt 551

2JPR
Société par actions simplifiée
au capital de 588 000 euros
Siège social : 107 Avenue Jean JAURES, 47 200 MARMANDE
499 218 592 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 22 septembre,
A 14 heures 30,

Les associés de la société 2JPR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 107 Avenue Jean JAURES 47200 MARMANDE, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jean-Pierre MONJALET**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 58 800 actions sur les 58 800 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MM JM

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,*
- *Non remplacement du Directeur Général démissionnaire,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre MONJALET de son mandat de Président, nomme en qualité de nouveau Président, à compter du 1^{er} octobre 2020 et sans limitation de durée :

La société M.J.P.M. HOLDING

Société par actions simplifiée

Au capital de 300 000 euros

Dont le siège social est sis 107 avenue Jean Jaurès, 47 200 MARMANDE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Agen sous le numéro 405 296 062

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de Monsieur Romuald SPAGNOLI de son mandat de Directeur Général, à compter du 1^{er} octobre 2020, décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et/ou à la SELAS JURI LAWYERS CONSULTANTS, sise 52 rue du Docteur Courret 47 200 MARMANDE pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

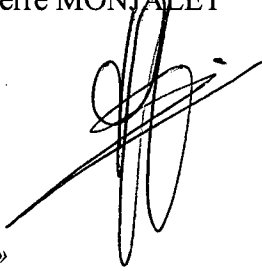
MM J01

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

M. Jean-Pierre MONJALET



M.J.P.M. HOLDING

Mme Madeleine MONJALET

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente
M. Monjalet